



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Charbonnages de France

Question orale n° 57

Texte de la question

M. Patrick Malavieille interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que la direction des Charbonnages de France annonce des prévisions inquiétantes pour l'unité d'exploitation du Gard pour 1998. « Une production réduite de 60 000 tonnes, ce qui représente une baisse de 20 % sur 1997, avec pour conséquence le risque de perdre 27 postes de travail. » Ces décisions ont un caractère inacceptable. Un débat à l'Assemblée nationale sur l'énergie et le charbon serait nécessaire. Il vient de formuler des propositions aux mineurs du Gard et à leurs syndicats pour lesquelles il lui demande son appréciation : l'organisation d'une rencontre des syndicats avec le cabinet du ministère ; que la mission Defrance qui étudie les problèmes de complémentarité des sources d'énergie soit élargie au bassin Alésien. Il lui demande également les projets du Gouvernement pour maintenir en activité l'unité d'exploitation du Gard.

Texte de la réponse

M. le président. M. Patrick Malavieille a présenté une question, n° 57, ainsi rédigée :

« M. Patrick Malavieille interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que la direction des Charbonnages de France annonce des prévisions inquiétantes pour l'unité d'exploitation du Gard pour 1998. « Une production réduite de 60 000 tonnes, ce qui représente une baisse de 20 % sur 1997, avec pour conséquence le risque de perdre 27 postes de travail. » Ces décisions ont un caractère inacceptable. Un débat à l'Assemblée nationale sur l'énergie et le charbon serait nécessaire. Il vient de formuler des propositions aux mineurs du Gard et à leurs syndicats pour lesquelles il lui demande son appréciation : l'organisation d'une rencontre des syndicats avec le cabinet du ministère ; que la mission Defrance qui étudie les problèmes de complémentarité des sources d'énergie soit élargie au bassin alésien. Il lui demande également les projets du Gouvernement pour maintenir en activité l'unité d'exploitation du Gard. »

La parole est à M. Patrick Malavieille, pour exposer sa question.

M. Patrick Malavieille. La direction des Charbonnages de France a annoncé des prévisions pour 1998 qui sont inquiétantes pour l'unité d'exploitation du département du Gard : une production réduite de 60 000 tonnes, ce qui représente une baisse de 20 % par rapport à l'activité de 1997, avec pour conséquence le risque de perdre vingt-sept à trente postes de travail.

Ces décisions ont un caractère inacceptable et, avec mes quatre collègues parlementaires du Gard, nous avons demandé à Lionel Jospin, le Premier ministre, un débat à l'Assemblée nationale sur l'énergie et, en particulier sur la place du charbon. Le Premier ministre nous a répondu que notre proposition faisait l'objet d'un examen très attentif.

Je viens de formuler trois propositions aux mineurs du département du Gard et à leurs organisations syndicales, sur lesquelles je souhaiterais avoir l'opinion du ministre de l'économie : l'organisation d'une rencontre avec le cabinet pour étudier de plus près ce dossier ; un examen approfondi de la situation de l'unité d'exploitation du Gard par la commission « énergie » présidée par notre collègue Roger Mei ; l'élargissement de la mission Defrance sur l'avenir de l'unité d'exploitation de Provence, qui vient d'être mise en place, à l'unité d'exploitation du Gard, afin de réfléchir à la complémentarité de ces deux unités.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, M. Dominique Strauss-Kahn, empêché, vous demande de bien vouloir l'excuser et m'a chargé de répondre à votre question.

Les mines françaises ont aujourd'hui un coût de production deux à trois fois supérieur au prix du charbon importé. L'exploitation charbonnière a perdu en France toute viabilité économique et le groupe Charbonnages de France, dont la situation nette est négative, perdra en 1997 plus de 6 milliards de francs, avec un endettement proche de 28 milliards de francs. Cette situation, qui résulte de l'épuisement progressif des ressources nationales économiquement exploitables rend - hélas ! - inéluctable la fermeture des sites miniers. Le Gouvernement est bien sûr conscient des enjeux économiques et sociaux de cette restructuration, tant pour les hommes et leurs familles que pour l'économie des régions minières.

Les pouvoirs publics ont soutenu en 1994 l'élaboration d'un pacte charbonnier qui a été signé par la direction de l'entreprise et la plupart des syndicats.

Il prévoit des mesures d'âge, les congés charbonniers de fin de carrière, qui permettent aux mineurs, sous réserve du respect de conditions d'âge - quarante-cinq ans - et de durée d'activité - vingt-cinq ans - de prétendre à une cessation anticipée d'activité. Cette mesure est susceptible de concerner près de 8 500 agents du groupe Charbonnages de France sur la période 1997-2005.

Finalement, les mesures d'âge et les reconversions hors du groupe Charbonnages de France, jointes aux redéploiements de personnels au sein des Houillères du bassin de Lorraine, d'une part, et des Houillères des bassins du Centre et du Midi, d'autre part, doivent permettre d'éviter que les licenciements soient utilisés comme moyen de gestion des sureffectifs.

C'est dans ce contexte que le groupe Charbonnages de France a prévu pour 1998 une baisse de 20 % de la production de l'unité d'exploitation du Gard.

Aucune décision n'a encore été prise quant à la date de fermeture de cette unité mais celle-ci apparaît inéluctable en raison du contexte économique de l'exploitation charbonnière précédemment évoqué.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a demandé à Charbonnages de France, en concertation avec les organisations syndicales, de mettre en place les mesures d'accompagnement prévues par le pacte charbonnier que je viens d'indiquer, qui sont favorables au personnel.

Enfin, le Gouvernement est prêt à étudier avec les élus locaux les conditions de la fermeture des sites miniers dans le cadre du pacte charbonnier. C'est dans ce but qu'une mission a été confiée sur Gardanne à M.

Defrance. En fonction de son résultat, pourra être examinée, comme vous le souhaitez, monsieur le député, son extension à la mine d'Alès. Par ailleurs, le cabinet du ministre de l'industrie est naturellement prêt à rencontrer, comme vous le demandez, les syndicats à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Patrick Malavieille.

M. Patrick Malavieille. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai pris bonne note des mesures d'âge proposées dans le cadre du pacte charbonnier. Mais l'unité d'exploitation du Gard a un personnel relativement jeune et plus de 50 % de celui-ci ne pourront pas bénéficier en 2005 de ces mesures. C'est en raison de cette situation particulière au sein du groupe que les cinq parlementaires du Gard sont intervenus.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 57

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1997, page 6704

Réponse publiée le : 10 décembre 1997, page 7150

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 1997